

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

## Coupe Savoyarde d'escalade Etape de Bourg Saint Maurice organisée par le Club FFME Escalade Haute Tarentaise

### 1. Introduction

Cette épreuve constitue la 6<sup>ème</sup> et dernière étape de la Coupe Savoyarde, compétition promotionnelle qui a pour objectifs de :

- Permettre aux licenciés du département de pratiquer sur de nouvelles structures d'escalade.
- Offrir un nouveau format de compétition où les jeunes de tout niveau, et notamment les débutants, pourront découvrir l'univers de la compétition et grimper davantage de voies que dans une épreuve classique.

### 2. Participants et catégories

Pour participer aux épreuves de la Coupe Savoyarde, le compétiteur doit être titulaire :

D'une licence de sa fédération cours de validité :

- annuelle loisir ou compétition ou bien
- temporaire après avoir fourni le « questionnaire santé jeune » présentant une réponse négative à toutes les questions (faute de quoi, un certificat médical de non contre-indication) sera demandé.

Cette épreuve est ouverte :

- Aux licenciés **FFME, FFCAM, UNSS, UGSEL, FSGT**
- Aux catégories U8 (non classés au classement de la coupe), U10, U12, U14
- Aux licenciés d'autres départements

Pour mémoire sur la saison 2024 – 2025 la détermination des catégories s'effectue comme suit :

|           | Année de naissance | Âge en 2024 |
|-----------|--------------------|-------------|
| Vétéran 2 | 1975 et avant      | 50 et plus  |
| Vétéran 1 | 1985 à 1976        | 40 à 49     |
| Senior    | 2005 à 1986        | 20 à 39     |
| U20       | 2007 et 2006       | 18 et 19    |
| U18       | 2009 et 2008       | 16 et 17    |
| U16       | 2011 et 2010       | 14 et 15    |
| U14       | 2013 et 2012       | 12 et 13    |
| U12       | 2015 et 2014       | 10 et 11    |
| U10       | 2017 et 2015       | 8 et 9      |

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

Afin de garder le caractère promotionnel de la compétition, les compétiteurs ayant participé au Championnat de France des catégories U12 et U14 de la saison sportive précédente peuvent participer à cette épreuve, mais n'intégreront ni le classement de la coupe savoyarde ni le classement de l'épreuve.

Aucun sur-classement n'est possible.

## 3. Organisation et règlement

Le règlement des épreuves doit être conforme à celui défini dans les « règles du jeu » de la saison en cours. Ce règlement est disponible sur le site de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade au lien ci-dessous :

<https://www.ffme.fr/escalade/competition/textes-et-reglements-competitions-escalade/>

## 4. Les discipline d'escalade constitutives de l'épreuve

Cette étape offre aux compétiteur la possibilité de concourir sur les disciplines suivantes :

- Difficulté
- Blocs
- Vitesse

## 5. Organisation des différentes disciplines

### 5.1 Difficulté :

#### 5.1.1 Déroulé de l'épreuve

L'épreuve se déroule sur un tour.

#### 5.1.2 Nombre de voies

L'épreuve se déroule sur 5 voies de difficulté croissante.

#### 5.1.3 Nombre d'essais

Chaque concurrent n'aura normalement qu'un seul essai par voie.

Cependant en cas de chute avant une zone préétablie, un essai supplémentaire sera accordé.

#### 5.1.4 Règlement

- Les voies sont nouvelles pour tous les participants et notamment pour les adhérents du club organisateur
- Une voie est considérée comme validée quand le grimpeur a tenu à deux mains le bac final (bac encadré d'un scotch).
- Le grimpeur n'a pas le droit de se faire sécher, de prendre une prise d'une autre couleur, de tenir une dégaine, de mettre le pied ou la main sur un ancrage, de franchir un interdit.
- Le compétiteur dispose d'un temps maximum de 4 minutes par voie

#### 5.1.5 Assurance

Comité Territorial Montagne et Escalade de la Savoie / FFME

Maison des Sports, 90 rue Henri Oreiller, 73000 Chambéry

Tel : 06 58 40 99 73 - Email : [info@ct73.ffme.fr](mailto:info@ct73.ffme.fr)

<http://www.ffmesavoie.com>

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

Toutes les voies sont assurées en moulinette sur mousqueton directionnel

## 5.1.3 Attribution de points

Plus la voie est difficile plus elle rapporte de points.

Le comptage des points se fait par rapport au nombre de prises tenues.

Le barème ci-dessous indique pour chaque voie le nombre de points maximum lorsque le grimpeur tope la voie.

Les points sont alors calculés comme suit :

Nombre de points attribué = nombre de points max X nombre de prises tenues / nombre de prises dans la voie. Le nombre de points maximum est déterminé en fonction de la difficulté de la voie.

|                                       | Voie 1 | Voie 2 | Voie 3 | Voie 4 | Voie 5 |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de points si la voie est topée | 11     | 22     | 33     | 44     | 56     |

## 5.2 Bloc :

### 5.2.1 Déroulé de l'épreuve et nombre d'essais

Le format de l'épreuve est le « Contest à essai limité ».

L'épreuve se déroule sur 4 blocs de difficulté croissante.

Le nombre d'essai est limité à 3.

Il n'y a pas de zone intermédiaire dans les blocs.

### 5.2.2 Règlement

- Les blocs à grimper sont définis par une couleur de prise. Les deux prises de départ et la prise finale sont matérialisées avec des scotchs
- Un essai est compté lorsque les deux pieds du grimpeur ont quitté le sol.
- Un bloc est considéré comme validé quand le grimpeur a tenu à deux mains la dernière prise et a obtenu la validation du juge.

### 5.2.2 Attribution de points

Des points sont attribués lors de la réussite du bloc en fonction du nombre d'essais selon le barème ci-dessous.

|        | 1 essai | 2 essais | 3 essais |
|--------|---------|----------|----------|
| Bloc 1 | 10      | 6        | 3        |
| Bloc 2 | 31      | 20       | 10       |
| Bloc 3 | 31      | 20       | 10       |
| Bloc 4 | 95      | 64       | 32       |

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

## 5.3 Vitesse :

### 5.3.1 Déroulé de l'épreuve

La compétition se déroule sur une seule voie

Le compétiteur fait successivement deux tentatives sans reconnaissance préalable de la voie.

### 5.3.2 Règlement

Le grimpeur doit démarrer un pied sur le pad et un pied sur le mur, le chrono est lancé lorsque le pied quitte le pad. Le chrono s'arrête lorsque le grimpeur tope le carré d'arrivée (buzzer).

### 5.3.3 Attribution des points

Le meilleur des temps des deux essais est retenu pour l'attribution des points.

Le nombre de points est établi selon la formule :

Nombre de points =  $N - ((t - \text{meilleur temps}) \times d)$

où N est le nombre de points maximum déterminé pour donner à l'épreuve vitesse le même poids que les autres épreuves,

t est le temps chronométré en secondes et d est déterminé pour assurer des écarts de points significatifs.

Pour cette épreuve les paramètres sont fixés comme suit :

N=167

d= 5

Exemple si le meilleur chrono est de 9 s, le compétiteur qui a un chrono de 15 s marquera 137 points :

Nombre de points maximum : N = 167

Chrono : t = 15 s

Meilleur temps = 9 s

Valorisation des écarts : d = 5

Nombre de points =  $167 - ((15-9) \times 5) = 167 - (6 \times 5) = 167 - 30 = 137$

Le nombre de points ne pouvant être négatif, si l'application de la formule donne un résultat négatif, le nombre de points attribué sera égal à 0.

## 5.4 Poids des différentes discipline et départage des exæquos :

Les barèmes de points sont établis pour que chaque discipline ait le même poids. Le nombre maximum de points est de 500. En cas d'exæquos, les concurrents seront départagés sur le temps du deuxième essai de vitesse puis sur le temps du premier essai de vitesse.

## 6. Arbitrage de l'épreuve et assurance

Le club organisateur désigne comme **président de jury** un adulte licencié, connaissant le règlement fédéral et celui de Coupe Savoyarde.

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

**Les postes de juges/arbitres** devront être occupés de préférence par des juges ayant suivi la formation de juge de voie ou juge de bloc ou des bénévoles du club.

Chaque club participant à une étape de la Coupe savoyarde doit venir avec 1 juge/arbitre à partir de 5 compétiteurs inscrits et 2 juges/arbitres à partir de 12 compétiteurs inscrits.

**Les postes d'assureurs** seront occupés par les bénévoles recrutés par le club et le comité mais il est également possible que les accompagnateurs compétents des clubs participant à l'étape de Coupe soient sollicités.

## 7. Attribution de points et Classement

### 7.1 Classement individuel de l'étape

A la fin de l'épreuve, un classement individuel sera établi à partir de la somme des points acquis dans chaque discipline.

### 7.2 Classement individuel de la Coupe Savoyarde

Il ne concerne que les catégories U10, U12, U14

Dans ces catégories il sera attribué à chaque compétiteur d'un club de Savoie des points « Coupe savoyarde » en fonction de son classement.

Le calcul des points « Coupe savoyarde » se fera de la manière suivante :

|                  |            |            |           |
|------------------|------------|------------|-----------|
| 1er : 100 points | 11ème : 31 | 21ème : 10 | 32ème : 1 |
| 2ème : 80 points | 12ème : 28 | 22ème : 9  | 33ème : 1 |
| 3ème : 65 points | 13ème : 26 | 23ème : 8  | 34ème : 1 |
| 4ème : 55        | 14ème : 24 | 24ème : 7  |           |
| 5ème : 51        | 15ème : 22 | 25ème : 6  |           |
| 6ème : 47        | 16ème : 20 | 26ème : 5  |           |
| 7ème : 43        | 17ème : 18 | 27ème : 4  |           |
| 8ème : 40        | 18ème : 16 | 28ème : 3  |           |
| 9ème : 37        | 19ème : 14 | 29ème : 2  |           |
| 10ème : 34       | 20ème : 12 | 30ème : 1  |           |

A la fin de chaque étape, un classement individuel « coupe savoyarde » est établi en additionnant les points « coupe savoyarde » acquis. Pour établir le classement, les concurrents qui auraient le même nombre de points « Coupe savoyarde » sont départagés à partir de la somme des points « épreuve » obtenus lors de chacune des épreuves à laquelle il aura participé.

# Comité Territorial Montagne et Escalade de SAVOIE - FFME

Exemple :

|              |                          | Etape 1 | Etape 2 | Etape 3 | Etape 4 | <b>Total</b> | Classement<br>Coupe<br>savoyarde |
|--------------|--------------------------|---------|---------|---------|---------|--------------|----------------------------------|
| Concurrent 1 | Points épreuve           | 475     | 450     | 400     | 380     | <b>1705</b>  | <b>2</b>                         |
|              | Classement épreuve       | 1       | 1       | 2       | 2       |              |                                  |
|              | Points "Coupe savoyarde" | 100     | 100     | 80      | 80      | <b>360</b>   |                                  |
| Concurrent 2 | Points épreuve           | 450     | 425     | 460     | 470     | <b>1805</b>  | <b>1</b>                         |
|              | Classement épreuve       | 2       | 2       | 1       | 1       |              |                                  |
|              | Points "Coupe savoyarde" | 80      | 80      | 100     | 100     | <b>360</b>   |                                  |

Le concurrent 2 et le concurrent 1 ont le même nombre de points mais le concurrent 2 a marqué davantage de points au cours des épreuves et sera donc classé 1er.

## 7.3 Classement général club de la Coupe Savoyarde

Pour la saison 2024/2025, il n'y aura pas de classement clubs

## 8. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 15€ par compétiteur et seront encaissés soit par le Comité territorial soit par le club.

Un rabais de 2 euros est accordé aux licenciés de la fédération à laquelle est affilié le club organisateur.